



RÉPUBLIQUE DE VANUATU

LOI MODIFICATIVE N°3 DE 2022 (DISPOSITIONS DIVERSES)

Sommaire

1	Modification	2
2	Entrée en vigueur	3

RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée : 20/06/2022

Entrée en vigueur : 20/06/2022

LOI MODIFICATIVE N°3 DE 2022 (DISPOSITIONS DIVERSES)

Loi prévoyant la modification de certaines Lois.

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

1 Modifications

Les lois suivantes sont modifiées conformément à l'Annexe.

- a) Loi N°28 de 2021 relative à l'État civil et la gestion de l'identité ;
- b) Loi sur le Travail [CAP 160] ;
- c) Loi N°20 de 2013 sur le Service extérieur ;
- d) Loi sur les Marchés publics et marchés par adjudication [CAP 245] ;
- e) Loi sur l'Interprétation [CAP 132] ;
- f) Loi sur la Commission des lois [CAP 115] ;
- g) Loi sur la Santé et la salubrité publique [CAP 234] ;
- h) Loi sur la Fonction publique [CAP 246] ;
- i) Loi sur la Commission des affaires financières de Vanuatu [CAP 229].

2 Caducité de la loi

- 1) La présente Loi devient caduque à la date où toutes ses dispositions entrent en vigueur
- 2) La caducité de la présente Loi, à cause de l'application de l'article 11 de la Loi sur l'Interprétation [CAP 132], n'affecte aucune modification à laquelle elle s'applique.

3 Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal Officiel.

ANNEXE

MODIFICATIONS MINEURES

1 LOI N°28 DE 2021 RELATIVE À L'ÉTAT CIVIL ET LA GESTION DE L'IDENTITÉ

a) Article 23

Abroger l'article.

b) Après le paragraphe 24 1)

Insérer

« 1A) Le directeur de l'État civil ne doit pas enregistrer un changement de nom pour une personne qui possède une double citoyenneté. »

2 LOI SUR LE TRAVAIL [CAP 160]

Alinéa 54 1) d)

Supprimer et remplacer « 6 années consécutives » par « 12 mois consécutifs »

3 LOI N°20 DE 2013 SUR LE SERVICE EXTÉRIEUR SERVICES ACT NO. 20 OF 2013

Paragraphe 36 1)

Supprimer « par arrêté »

4 LOI SUR LES MARCHÉS PUBLICS ET MARCHÉ PAR ADJUDICATION [CAP 245]

a) Article 2 (Définitions)

Insérer dans l'ordre alphabétique correct :

« **Déclaration d'urgence de santé publique** désigne une déclaration d'urgence de santé publique déclarée en vertu de l'article 21A de la Loi sur la Santé et la salubrité publique [CAP 234] ;

Etat d'urgence a la même signification que dans la Loi N°23 de 2019 relative à la Gestion des risques de catastrophe ; »

b) Alinéa 17 ca)

Insérer après « urgence », « ou une déclaration d'urgence de santé publique »

5 LOI SUR L'INTERPRÉTATION [CAP 132]

Paragraphe 15 5)

Supprimer et remplacer « 20 000 VT » par « 1 000 000 VT ».

6 LOI SUR LA COMMISSION DES LOIS [CAP 115]

Paragrapes 3A 2) et 3B 2)

Supprimer et remplacer « 3 » par « 4 »

7 LOI SUR LA SANTÉ ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUE [CAP 234]

a) Après l'alinéa 5A 2) k)

Insérer

« ka) un représentant du Bureau de l'Attorney général nommé par l'Attorney général ; et »

b) Après le paragraphe 5A 2)

Insérer

« 3) Le ministre doit nommer la personne nommée en vertu de l'alinéa 2) ka) »

c) Article 125

Supprimer et remplacer « 100 000 VT » par « 1 000 000 VT »

8 LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE [CAP 246]

a) Paragraphe 18 1)

Abroger et remplacer le paragraphe

« 1) La Commission peut nommer une personne au poste de directeur ou nommer une personne à un poste équivalent à celui de directeur. »

b) Paragraphe 18 1A2)

Supprimer et remplacer « directeur » par « personne nommée en vertu du paragraphe 1) ».

9 LOI SUR LA COMMISSION DES AFFAIRES FINANCIÈRES DE VANUATU ACT [CAP 229]

Alinéa 6 8) a)

a) Supprimer et remplacer « 12 000 VT » par « 40 000 VT »

b) Supprimer et remplacer « 10 000 VT » par « 30 000 VT »